



Vers une
« Politique montréalaise pour l'action communautaire »
inclusive et structurante

Mémoire du Centre St-Pierre présenté à la
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise
dans le cadre de la consultation de la Ville de Montréal portant sur la
« *Politique montréalaise pour l'action communautaire* »

6 février 2020

« Ce que tu veux faire pour moi, si tu veux le faire sans moi, tu risques de le faire contre moi. »

- Proverbe africain

« Le but de la politique est la recherche de la beauté. La beauté de faire le bien. La beauté de faire ce qui est juste (...) La beauté de reconnaître la particularité de chaque être humain. La beauté de combattre un système dont la cruauté se cache derrière des statistiques de richesse qui n'ont rien à voir avec le bien-être de ceux et celles qui sont mis à la marge. La beauté d'une vie qui ne se marchande pas. »

- Nichi Vendola, député italien

MOT DE REMERCIEMENT

Le CSP tient à remercier la Ville de Montréal qui lui permet de participer à ce processus de consultation et d'enrichir ainsi tant le processus que la politique elle-même.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration du Centre St-Pierre (CSP) pour leur contribution au présent mémoire de même que celle de M. Normand Gilbert, formateur, de Mme Suzanne Leroux, coordonnatrice, des membres de l'équipe du soutien aux organisations et du directeur général, M. Charles Fillion.

Centre St-Pierre

1212, rue Panet
Montréal (Québec) H2L 2Y7
(514) 524-3561
www.centrestpierre.org

Centre St-Pierre : une organisation au service des groupes et des individus

C'est avec enthousiasme que le Centre St-Pierre (CSP) participe à ce processus de consultation. Fort de ses 47 ans d'existence, le CSP est un centre d'éducation populaire. Lieu de débat public, il offre des services de formation, d'accompagnement et d'intervention sociale aux groupes engagés socialement ainsi qu'aux personnes en quête de sens, dans une perspective d'éducation populaire qui intègre le social, le psychologique et le spirituel. Il vise par son action et son approche pédagogique, la prise en charge et l'autonomie des personnes et des groupes.

Depuis 1973, ses services de formation, d'animation et d'accompagnement sont engagés de manière indéfectible et continue à donner la voix aux sans-voix, d'abord dans le quartier Centre-Sud, puis à l'échelle montréalaise et québécoise. Cela n'est guère étonnant quand on se remémore ses origines. Ainsi, plutôt que de fermer la paroisse Saint-Pierre-Apôtre face au dépeuplement du quartier causé par l'expropriation de 5 000 personnes avec l'arrivée de la grande tour de Radio-Canada et la construction de l'autoroute Ville-Marie, la communauté religieuse des Oblats de Marie-Immaculée (OMI) a préféré fonder ce Centre. Ce « palais des congrès populaires », devenu une grande institution montréalaise, favorise alors la promotion de l'action communautaire, de l'engagement citoyen et met à l'avant-scène dans l'opinion publique les multiples visages et réalités de la pauvreté, telle que vécue par les personnes concernées et causées par l'injustice et l'exclusion sociale. Il cherche surtout à retisser les liens brisés, à afficher les solidarités, à valoriser et mobiliser les potentiels pour combattre la pauvreté ou l'exclusion et développer des alternatives viables et fraternelles afin de construire un monde plus humain, traversé de justice sociale, le tout en respect de l'environnement.

Son action, axée à la fois sur la personne et sur la société en tant que tissu de coopération, s'inscrit donc dans la dynamique de libération des secteurs de la société marqués par la pauvreté. Il propose aux individus, aux groupes, aux mouvements sociaux et aux organisations, des démarches et des ressources en communication, en organisation communautaire, en développement organisationnel, en intervention psychosociale, en développement personnel et spirituel, etc. Ses activités se modulent sur une stratégie générale visant la prise en charge individuelle et collective, la quête de la justice, l'approfondissement démocratique et la transformation sociale.

Centre de formation et d'intervention, ses formateurs sont spécialisés dans les champs d'intervention mentionnés ci-dessus. Année après année, **le CSP rejoint plus de 5 000 personnes, avec ses 300 ateliers, sessions de formation et conférences.**

Carrefour multi-ressource, il est aussi une agora du mouvement social au Québec. Véritable centre populaire des congrès, le Centre St-Pierre offre 16 salles de réunion en location où se rassemblent des **organismes d'action communautaire (AC)** et **d'action communautaire autonome (ACA)**, des organismes à but non lucratif (OBNL), des organisations syndicales, des ordres professionnels, des organismes publics et parapublics, etc.

Annuellement, **plus de 150 000 personnes viennent y vivre leur engagement citoyen, leur rêve pour une société plus juste, plus démocratique et plus sensible au bien-être des personnes.**

Nos valeurs

Issu du courant spirituel chrétien selon lequel l'engagement pour la justice et la lutte à la pauvreté sont des éléments essentiels et inspirés des valeurs évangéliques, le Centre St-Pierre est un organisme laïc, animé par les valeurs suivantes :



Mise en contexte – regard général du CSP sur la Politique

Le Centre St-Pierre (CSP) salue la présente consultation de la *Commission sur le développement social et la diversité montréalaise* (appelé Commission ci-dessous) sur la future *Politique montréalaise pour l'action communautaire*. Cette dernière s'inscrit dans la continuité de la *Politique de développement social – Montréal de tous les possibles!* adoptée en 2017 à laquelle le CSP a d'ailleurs participé.

Pour nous, la présente consultation et la volonté de la Ville de Montréal de se doter d'une politique s'adressant plus spécifiquement à l'action communautaire, sont des gestes structurants et positifs vers une reconnaissance pleine et entière de cette facette importante et vitale d'un mouvement citoyen qui rejoint nos valeurs fondamentales.

Le Centre St-Pierre fait partie de ce mouvement désigné sous l'appellation d'action communautaire autonome (ACA). En ce sens, nous nous référons à la **Politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec** (communément appelée la PRAC) adoptée par le Gouvernement du Québec en 2001 ainsi qu'au **Cadre de référence en matière d'action communautaire**, adopté en 2004 et toujours en vigueur. Nous apprécions donc que la *Commission* dans son document de consultation fasse référence à ces documents historiques du Gouvernement du Québec via le *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (RQ-ACA) et le *Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire, dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal*. (Document de consultation p. 11 et 12)

Cependant, si la *Commission* a pris la peine de définir les caractéristiques de l'*action communautaire* (AC), de l'*action communautaire autonome* (ACA) ainsi que de la *défense collective de droits* (DCD), il nous apparaît plus judicieux d'utiliser le terme « action communautaire » et « organismes d'action communautaire », et ce, pour enlever toute ambiguïté en vue de l'application de la future Politique de la Ville de Montréal. D'ailleurs, pourquoi ne pas se référer directement au texte initial de la PRAC et à son cadre de référence adopté en 2004?

De plus, considérant que le Gouvernement du Québec est actuellement en démarche de consultation pour l'adoption d'un prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), ce chantier nous apparaît une belle opportunité pour la Ville de Montréal d'établir d'éventuelles ententes spécifiques pour renforcer la présente politique sur son territoire.

En lien avec l'AC et l'ACA, soulignons que le CSP est membre de la *Corporation de développement communautaire (CDC) du Centre-Sud de Montréal*, du *Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal* (RIOCM) ainsi de la *Coalition des organismes communautaires autonomes de formation* (COCAF). En ce sens, **nous appuyons globalement le mémoire déposé conjointement par les regroupements montréalais se réclamant de l'action communautaire.**

Enfin, soulignons que le CSP a contribué de différentes façons à soutenir des activités de la Ville de Montréal et de différents arrondissements : animation de démarches de consultation, formation, participation à des tables de concertation, etc. (Voir annexe II)

Le présent mémoire s'inspire donc de ces références collectives ainsi que des valeurs fondamentales portées par le CSP.

Des éléments intéressants, d'autres à préciser ou à compléter

Notre analyse porte sur certains sujets de la Politique, nous référons donc directement aux sections visées par souci de concision.

La section 5 intitulée « Buts et valeurs de la politique » est un élément positif. Nous sommes toutefois portés à croire qu'il serait pertinent de nommer des valeurs sociales tournées vers l'inclusion, l'égalité entre les sexes, la solidarité, la dignité de la personne, pour ne nommer que celles-là, qui enrichiraient celles proposées. Ainsi, ces valeurs pourraient devenir la « trame de fonds » de la future politique montréalaise de l'action communautaire.

La section 7 portant sur les « Principes directeurs et engagements » nous apparaît particulièrement intéressante puisque ces principes clarifient davantage des « balises » concernant les rapports entre la Ville et les organismes communautaires. Concernant le « **statut d'observateur** » sur les conseils d'administration des organismes ou regroupements communautaires que la Ville soutient, il nous semble incontournable **de clarifier les balises et se doter d'une compréhension commune de la portée de ce statut**. En effet, à la lumière de nos formations et accompagnements des organismes d'action communautaire, cette question porte à confusion et crée de réels inconforts sur la possibilité de refus d'une participation de ces observateurs à certaines rencontres du conseil d'administration lorsqu'il y a des situations internes problématiques ou lorsque des situations délicates se posent avec la Ville et ses représentants. Nous encourageons que ce travail se fasse en étroite collaboration avec les principaux regroupements montréalais d'organismes d'action communautaire.

Nous recommandons à la Ville d'indiquer clairement dans sa Politique que les arrondissements doivent prendre particulièrement en compte la question du respect de l'autonomie des organismes communautaires dans les protocoles d'ententes qu'ils signent et qu'ils ne doivent, en aucun cas, les considérer comme de simples sous-traitants au même titre qu'une entreprise privée.

La section 8 portant sur les « Types de soutien » nous apparaît intéressante, mais semble incomplète au regard de la PRAC puisque les organismes d'AC (incluant ceux d'ACA et de Défense collective des droits / DCD) ont obtenu du Gouvernement du Québec, que **le financement à la mission doit être prépondérant** pour ces organismes. La politique de reconnaissance de la Ville de Montréal ne devrait-elle pas s'en inspirer et mettre en place graduellement ce type de soutien afin de favoriser une meilleure autonomie, en respect de ses propres priorités ?

Nous saluons que la « Ville privilégie un soutien pluriannuel », et l'encourageons que ce soutien soit **principalement sur une base triennale**, qui aura pour effet, croyons-nous, de stabiliser l'offre de services citoyenne, de mieux planifier les interventions des organismes concernés ainsi que l'utilisation des sommes dévolues par la Ville à ces organismes.

Rappelons que « La collaboration entre plusieurs arrondissements pour partager les coûts et se doter d'équipements collectifs communs doit continuer à être encouragée. Cet enjeu se situe en droite ligne avec **la reconnaissance du milieu communautaire par un soutien financier ou matériel** (incluant le soutien et le prêt de ressources humaines), telle que défendue dans la *Politique et le plan d'action en développement communautaire*, adoptée en 1994 par la Ville et intitulée « Agir ensemble. **L'inégalité sociale et la pauvreté des milieux se traduisent également par une offre inéquitable en matière d'équipements collectifs**. L'accès à des services et équipements de qualité dans un arrondissement comme Hochelaga-Maisonneuve contribuent à diminuer la pauvreté sociale, en plus de favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance à des milieux attrayants, la réussite éducative et l'adoption de saines habitudes de vie. Une recension des services existants et la possibilité de procéder à des échanges de services entre les arrondissements devraient **faire partie des engagements de la Ville** dans cette Politique. Enfin, le programme existant de *Revitalisation urbaine intégrée (RUI)* doit être maintenu, voire étendu, dans des quartiers dits défavorisés ou sous-équipés en ce domaine ». ⁽¹⁾

(1) Voir le mémoire du Centre St-Pierre déposé en décembre 2016 lors de la consultation de la Ville de Montréal portant sur « *Vers une politique de développement social pour un Montréal de tous les possibles* ».

Soutien à l'achat-rénovation

Comme toute organisation offrant des services directs, les organismes d'action communautaire doivent se loger et cela peut prendre plusieurs formes: location, colocation, propriété, etc. La situation pour plusieurs d'entre-eux s'est détériorée depuis quelques années à cause de changements du marché locatif : reprise de possession de plusieurs de leurs bâtiments par les propriétaires, comme la *Commission scolaire de Montréal* (CSDM) par exemple, fin de bail à la suite d'achat par des promoteurs effectuant d'importantes rénovations visant davantage de rentabilité, faible augmentation du soutien financier gouvernemental ou de bailleurs de fonds privés (quand ce n'est pas carrément le retrait de leur soutien) affaiblissant la capacité de payer un loyer adéquat, etc. La Ville de Montréal est bien au fait de telles situations avec un entretien et des rénovations non adéquats comme le montre tout récemment l'exemple du « Y » Hochelaga-Maisonneuve.

Dans ce contexte, la *Politique montréalaise pour l'action communautaire* devrait prévoir clairement, dans la **section 8 (« Type de soutien »)**, un volet de soutien financier portant spécifiquement sur la rénovation d'immeubles appartenant à des organismes d'action communautaire ou coopératives regroupant ce type d'organismes (incluant des aménagements d'accessibilité pour les personnes handicapées). Éventuellement, ce volet pourrait aussi prévoir, par exemple, un soutien financier à l'achat-rénovation d'immeuble par des organismes d'action communautaire.

À titre d'exemple, la Ville de Montréal pourrait-elle bénéficier de l'entente bilatérale Canada-Québec signée en 2018 concernant la phase 2 du plan *Investir dans le Canada* prévoyant une somme de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans destinée aux projets d'infrastructures du Québec? Cette entente a attiré notre attention puisqu'elle contient un volet **Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives** (257 millions de dollars) qui porte sur des « projets de construction ou de modernisation des établissements ou installations communautaires, culturelles ou récréatives. Le gouvernement fédéral financera 40 % des coûts des projets municipaux. »⁽¹⁾

Dans le cadre de ce volet de l'Entente Ottawa-Québec, la contribution financière de la Ville de Montréal pour ce type de soutien dans le cadre de sa Politique pourrait possiblement se réaliser sous forme de programme de partage des coûts fédéral-provincial-municipal-organisme promoteur. À cet égard, si ce n'est pas déjà fait, il serait opportun que la Ville de Montréal entreprenne des démarches auprès du gouvernement du Québec pour bénéficier de cette entente et en faire profiter les organismes d'action communautaire concernés.

Soutien à l'accessibilité universelle (rappel)

« En matière d'accessibilité universelle, la ville centrale et les arrondissements ont accompli de grands pas. Ils ont fait preuve d'innovation grâce aux représentations et à la collaboration des organismes qui travaillent auprès des personnes à limitation fonctionnelle (physique ou intellectuelle) : adoption d'une politique en cette matière; déclarations publiques bien affichées; adaptation de plusieurs équipements et édifices publics; aménagement de bateaux-pavés; usage d'un langage simplifié sur le site Web de la Ville; etc. Des porteurs, désignés et bien identifiés sur ce dossier, se retrouvent dans tous les milieux. Des pas restent tout de même à faire. »⁽²⁾

Le CSP recommande de continuer dans cette perspective tout en accentuant davantage l'utilisation des équipements collectifs et les espaces publics comme les bibliothèques et les parcs en fonction des besoins des familles, des jeunes et d'une population vieillissante grâce aux consultations publiques déjà réalisées.

(1) Communiqué de l'Union des municipalités du Québec « Nouvelle entente Canada-Québec en matière d'infrastructures municipales » Montréal, 6 juillet 2018 <https://umq.qc.ca/publication/nouvelle-entente-canada-quebec-en-matiere-dinfrastructures-municipales/>

(2) Tiré du mémoire du Centre St-Pierre déposé en décembre 2016 lors de la consultation de la Ville de Montréal portant sur « Vers une politique de développement social pour un Montréal de tous les possibles ».

Vous trouverez ci-dessous les principales observations et recommandations du Centre St-Pierre (CSP) déposées à la *Commission sur le développement social et la diversité montréalaise* portant sur la future *Politique montréalaise pour l'action communautaire*.

Général

Appui global au mémoire déposé conjointement par les regroupements montréalais se réclamant de l'action communautaire.

Section 5 « Buts et valeurs de la politique »

Enrichir les valeurs énoncées en ajoutant des valeurs sociales comme l'inclusion, l'égalité entre les sexes, la solidarité, la dignité de la personne, pour ne nommer que celles-là. Ainsi, ces valeurs pourraient devenir la « trame de fonds » de la future politique montréalaise de l'action communautaire.

Section 7 - « Principes directeurs et engagements »

Clarifier les balises et se doter d'une compréhension commune de la portée du « **Statut d'observateur** », et ce, en étroite collaboration avec les principaux regroupements montréalais d'organismes d'action communautaire. Nous recommandons à la Ville d'indiquer clairement dans sa Politique que les arrondissements doivent prendre particulièrement en compte la question du respect de l'autonomie des organismes communautaires dans les protocoles d'ententes qu'ils signent et qu'ils ne doivent, en aucun cas, les considérer comme de simples sous-traitants au même titre qu'une entreprise privée.

Section 8 - « Types de soutien »

Que le **financement à la mission** devienne rapidement la **base principale** du financement des organismes d'action communautaire par la Ville de Montréal et que ce financement soit **principalement sur une base triennale**.

Qu'un volet de soutien financier portant spécifiquement sur la rénovation d'immeubles appartenant à des organismes d'action communautaire ou coopératives regroupant ce type d'organismes (incluant des aménagements d'accessibilité pour les personnes handicapées). Éventuellement, ce volet pourrait aussi prévoir un soutien financier à l'achat-rénovation d'immeuble par des organismes d'action communautaire.

Note : que la Ville de Montréal entreprenne, dans les plus brefs délais, des démarches afin de bénéficier du volet **Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives** de l'Entente Ottawa-Québec portant sur la phase 2 du plan *Investir dans le Canada*.

Soutien à l'accessibilité universelle (rappel)

Que les décisions et leur mise en œuvre concernant l'accessibilité universelle des citoyennes et citoyens prises par la Ville de Montréal continuent à se déployer tout en accentuant davantage l'utilisation des équipements collectifs et les espaces publics comme les bibliothèques et les parcs en fonction des besoins des familles, des jeunes et d'une population vieillissante, et ce grâce aux consultations publiques déjà réalisées.

Annexe II - Les actions du Centre St-Pierre

Le CSP a été un initiateur, un facilitateur, un accompagnateur et, surtout, un témoin privilégié et inspiré de dizaines d'accompagnements, de formations, d'animations et de réalisations concertées. Source et résultante de toutes ces actions, l'idée de prendre soin, de donner toute la place aux personnes concernées, de redonner confiance et dignité dans la mobilisation du potentiel des personnes et des collectivités (même les plus exclues et fragilisées), constitue certainement la pierre d'assise à partir de laquelle celles-ci prennent forme, voire dépassent bien souvent nos attentes initiales. En voici quelques exemples.

- a) Organisation d'un Forum (1983) sur l'avenir du quartier Centre-Sud intitulé *Le Point sur le Centre-Sud* avec la production d'outils d'éducation populaire.
- b) Organisation du premier plan d'urbanisme participatif dans le quartier Centre-Sud (première Opération populaire d'aménagement / OPA à Montréal) en 1987. Plusieurs résultats en découleront jusqu'en 1990 : construction de HLM, enlèvement d'un tas de ferraille sur le bord du fleuve et de la Promenade Bellerive, relocalisation du centre sportif et récréatif Jean-Claude Malépart, coopérative d'habitation sur le site de Faubourg-Québec, etc.
- c) Initiation, organisation de rencontres d'information et de relance et participation à des consultations publiques sur des projets de revitalisation : Îlot St-Pierre, Revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Sainte-Marie, Radio-Canada.
- d) Création et mise sur pied de l'organisme *Sac à dos* pour les personnes itinérantes
- e) Organisation et animation d'une des premières consultations publiques sur l'avenir du Mont-Royal (1989-1990) pour le compte du Bureau de consultation de Montréal (BCM), l'ancêtre de l'actuel Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
- f) Création et animation d'une trentaine de jeux de rôles d'une journée sur la concertation locale et régionale autour de projets culturels, sociaux, économiques et environnementaux (lors de l'organisation de forums régionaux sur le développement social en 1987 et lors de la mise en place des Centres locaux de développement en 2001), sur l'immigration, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants ainsi que l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail.
- g) Création et présidence de la Table de la faim à Montréal, animation d'ateliers théâtre dans plusieurs quartiers sur la sécurité alimentaire et la reconquête de dignité des personnes appauvries.
- h) Participation au *Chantier sur la démocratie* à la Ville de Montréal (coconstruction du « Droit d'initiative ») et au Groupe de partenaires aviseurs de *Collectif Quartier*.
- i) Membre du chapitre montréalais du *Collectif contre la pauvreté* et du conseil d'administration de la Corporation de développement communautaire (CDC) du *Centre-Sud*.
- j) Formation et accompagnement de personnes handicapées les amenant à poser des questions au conseil municipal ou aux conseils des arrondissements sur l'accessibilité universelle et animation d'un grand Forum de discussion sur ce thème.
- k) Animation de rencontres de consultation sur la politique « Municipalité amie des aînées » (MADA) de la Ville de Montréal.
- l) Accompagnement et animation de plusieurs tables de concertation de quartier, de forums de discussion et d'élaboration de plans d'action en développement social intégré (six arrondissements).
- m) Organisation et animation des premiers cafés citoyens dans Mercier-Est au début des années 2000 (expérience reprise par la suite dans plusieurs quartiers montréalais).
- n) Animation de consultations publiques dans une douzaine d'arrondissements sur des préoccupations variées : sécurité publique, projet de rénovation et d'agrandissement d'une bibliothèque, plan particulier d'urbanisme (PPU), parcours riverain et projet de piétonnisation, etc.
- o) Organisation et animation depuis neuf ans de 34 formations destinées aux intervenants municipaux en développement social de diverses disciplines de plusieurs arrondissements et services pour le compte du Forum des intervenants municipaux en développement social (FIMDS).
- p) Animation de rencontres d'orientation et de formations pour le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse.
- q) Organisation d'un Forum ouvert sur le développement social montréalais, de neuf rencontres de pré-consultation sur ce projet de Politique montréalaise en développement social, de visites terrain pour le colloque international du Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) à Montréal.